

La politique israélienne de l'eau : une volonté permanente d'accaparement des ressources régionales

Jacques Fontaine¹.

La question de l'eau a toujours été au cœur des préoccupations du mouvement sioniste. Dès la fin du XIX^e siècle, les premiers immigrants juifs installèrent des équipements de pompage dans ce qui n'était encore qu'une province de l'empire ottoman. Par la suite cette question de l'eau ne cessera d'être mise en première ligne dès avant la création du mandat britannique en Palestine, pendant celui-ci et plus encore après la création de l'État hébreu ; aujourd'hui, elle reste au centre de la stratégie politique israélienne.

La question de l'eau avant l'indépendance de l'État d'Israël

Dès le début du XX^e siècle le mouvement sioniste comprit que les réserves locales étaient insuffisantes dans la perspective d'un fort développement de l'immigration juive en Palestine et d'une modernisation de l'agriculture par l'irrigation. C'est pourquoi au lendemain de la déclaration Balfour (1916), les représentants du mouvement sioniste souhaitèrent un élargissement vers le nord du « Foyer national juif », au-delà des limites bibliques, afin d'intégrer l'ensemble des sources du Jourdain et d'accéder aux eaux du Litani. Cette position fut officialisée en 1919 par une lettre de Chaïm Weizman, président de l'organisation sioniste mondiale au premier ministre britannique, Lloyd George. (cf : encadré).

La demande sioniste ne fut pas acceptée, la frontière libano-palestinienne fut fixée à 25 km environ au sud du Litani et une seule des trois sources principales du Jourdain, celle de Dan, fut incluse à l'intérieur du territoire du mandat britannique sur la Palestine. Mais la revendication sioniste perdurera.

Dès les débuts du mandat, l'utilisation des eaux du Jourdain est envisagée comme un moyen de développement du « Foyer national juif » ; c'est ainsi qu'en 1923, une société juive, la Palestine Electric Corporation, implanta un barrage et une centrale hydroélectrique à la confluence du Jourdain et du Yarmouk. En 1936, l'Agence juive fonda la société Mekorot pour la réalisation et la gestion de projets hydrauliques (aujourd'hui Mekorot est contrôlée par le gouvernement israélien – 33 % des actions –, l'Agence juive, le Fonds national juif et l'Union des travailleurs sionistes).

L'organisation mondiale sioniste demanda à l'agronome W.C. Lowdermilk un plan de développement hydraulique pour le futur État hébreu. Ce plan prévoyait la création d'une « Jordan Valley Authority » sur le modèle de la « Tennessee Valley Authority » étasunienne, qui aurait deux objectifs :

- irriguer la Palestine de la Galilée au Néguev en utilisant les eaux du Jourdain et de ses affluents (y compris ceux de la rive est, Yarmouk et Zarka), et celles du Litani, ce qui permettrait d'installer 4 millions d'immigrants juifs (en plus des 1,8 million d'habitants de la Palestine de l'époque) ;
- développer l'hydro-électricité grâce à la réalisation d'un canal Méditerranée - mer Morte (utilisant la différence d'altitude, 390 m environ à l'époque).

La politique israélienne de l'eau jusqu'en 1967

Dès l'indépendance israélienne (14-05-1948), l'agriculture est considérée comme une priorité, ce qui implique la maîtrise de l'approvisionnement en eau. Dès 1953, Israël entreprend, sans consultation des autres pays riverains

Tout l'avenir économique de la Palestine dépend de son approvisionnement en eau pour l'irrigation et pour la production d'électricité. L'alimentation en eau doit provenir des pentes du mont Hermon, des sources du Jourdain et du fleuve Litani. Nous considérons qu'il est essentiel que la frontière nord de la Palestine englobe la vallée du Litani sur une distance de 25 milles ainsi que sur les flancs ouest et sud du mont Hermon. Même si le Jourdain et le Yarmouk se trouvaient totalement inclus dans la Palestine, il n'y aurait pas assez d'eau pour satisfaire nos besoins. L'irrigation de la Haute Galilée et l'énergie nécessaire à une activité industrielle, fût-elle restreinte, doivent provenir du Litani. Si la Palestine se trouvait coupée du Litani, du Haut Jourdain et du Yarmouk, elle ne pourrait être indépendante au plan économique.

Chaïm Weizman, Lettre à Lloyd George, 1919
(lettre citée par G. Mutin, 2000)

1. Maître de conférences honoraire à l'Université de Franche-Comté, chercheur au laboratoire ThéMA (UMR 6949, CNRS-Université de Franche-Comté).

(Liban, Syrie, Jordanie), la construction d'un canal de dérivation à partir du Lac de Tibériade (« National Water Carrier » ou « conduite d'eau nationale ») afin d'irriguer la plaine côtière et ultérieurement le Néguev ; ce projet de transfert des eaux du Jourdain en dehors de sa vallée est rejeté par les pays arabes. La crise couvant, les États-Unis envoient un des conseillers du président Eisenhower, Eric Johnston, qui établit un premier plan de répartition des eaux du Jourdain qui ne satisfait ni Israël, ni les pays arabes (Tabl. 1). Deux contre-plans sont proposés en 1954, l'un par le comité technique arabe, l'autre par Israël (plan Cotton) ; ce dernier prévoit l'utilisation de plus de la moitié des eaux du Litani, fleuve du Liban, par Israël (400 millions de m³ sur 700 millions). Le plan Johnston révisé (1955) sera rejeté aussi bien par Israël que par le Conseil de la Ligue arabe, mais il restera une référence car il avait été accepté par les comités d'experts.

Dès lors Israël et les États arabes mettent en œuvre leurs propres projets. La conduite d'eau nationale (CEN) est achevée en 1964 (Yair et Gvirtzman, 1995). En 1957, la Jordanie commence la construction du canal du Ghor, mais Israël interdit l'édification du barrage de Maqarrin sur le Yarmouk, ce qui entraîne une diminution des possibilités d'approvisionnement en eau du canal dont la première phase est achevée en 1966 et la seconde, jusqu'à la mer Morte à la fin du siècle. En 1964, en réaction à la mise en place de la conduite d'eau nationale par Israël, les États arabes décident du détournement des sources du Jourdain situées sur le territoire libanais (Hasbani) et syrien (Baniyas) vers respectivement le Litani et le Yarmouk. La tension monte et Israël accuse ses voisins d'agression et attaque plusieurs fois les chantiers libanais et syriens, notamment en avril 1967.

Parallèlement à la mise en place de la conduite d'eau nationale, Israël, conscient du rôle vital de l'eau, nationalise les ressources en eau dès 1949 et décide d'administrer de manière unifiée le potentiel hydrique du pays (et ce qu'il prélève chez ses voisins). Pour ce faire, il développe le rôle de la compagnie Mekorot fondée en 1936 et

créé une autre société, Tahal, qui est chargée des plans d'adduction d'eau, des systèmes de distribution et des travaux régionaux de drainage. La consommation d'eau en Israël, dopée par l'accroissement démographique (forte immigration juive et forte natalité) et le développement agricole sur les terres spoliées aux Palestiniens entre 1947 et 1949, explose, passant de 250 millions de m³ en 1949 à 1 400 millions de m³ au début des années soixante (Z. Meddoukh, 2005).

La guerre des « six-jours » (1967) une guerre pour l'eau ?

S'il est communément admis que cette guerre eut pour cause immédiate le remplacement des Casques bleus par des forces égyptiennes à la pointe méridionale du Sinaï et l'interdiction du détroit de Tiran (et donc l'accès au port d'Eilat aux navires israéliens), la réalité est un peu plus complexe. Le mouvement sioniste a toujours voulu la création d'un grand Israël (Eretz Israël) sur l'ensemble de la Palestine et après sa création, Israël, n'a jamais caché sa volonté de réaliser ce projet et notamment d'occuper Jérusalem.

Par ailleurs, la question de l'eau a été mise en exergue très tôt par le mouvement sioniste (cf. supra). Peut-on dire pour autant comme A. Benatar (1993) que « *le conflit sur les eaux du Jourdain, du Yarmouk et de l'Oronte fut la cause principale de la guerre des six-jours* » ? Cela ne semble par certain, bien que la question de l'eau ait été considérée comme un *casus belli* par Israël après 1956 et que cette analyse a été reprise en Israël (Y. Litani, dans Haaretz, 1978, cité par A. Benatar, 1993).

La guerre des six-jours a été une véritable aubaine pour l'État hébreu dans le domaine de l'eau :

- l'occupation du Golan avait un double intérêt hydrostratégique pour Israël. D'une part, elle lui permettait de contrôler les sources du Baniyas qui fournissent environ un quart du débit du haut-Jourdain ainsi que le cours aval du Yarmouk où Israël pompe une centaine de mil-

État	Plan Johnston 1953		Plan Comité technique arabe 1954		Plan Cotton 1954		Plan Cotton (Litani exclu)	Plan révisé Johnston 1955	
	Eau	SI	Eau	SI	Eau	SI		Eau	SI
Jordanie Palestine	774	490	861	490	575	430	575	*720	-
Syrie	45	30	132	119	30	30	30	132	119
Liban	-	-	35	35	451	350	151	35	35
SOUS-TOTAL	819	520	1 028	644	1 056	810	756	887	154
Israël	394	420	200	234	1 290	1 790	890	*450	-
TOTAL	1 213	940	1 228	878	2 346	2 600	1 646	1 337	154

Tableau 1. Évolution du plan Johnston 1953 - 1955. Source : *Water Resources and Irrigated Agriculture In West Bank, ARII, 1998*.
Légende : * Estimation. Eau en Mm³. SI = superficie irriguée en km².

lions de m³. D'autre part, elle bloquait tous les projets hydrauliques jordano-syriens (transfert des eaux du Baniyas vers le Yarmouk, construction du barrage de Maqarrin, surveillance des prises d'eau jordaniennes pour alimenter le canal du Ghor) ;

- l'occupation de la Cisjordanie permettait à Israël de contrôler l'eau de cette région et d'en disposer selon son bon vouloir : dès l'été 1967 l'eau en Cisjordanie et Gaza est placée sous le contrôle de la compagnie Mekorot et les autorités militaires d'occupation commencent à mettre en place un règlement léonin interdisant tout accroissement de la consommation d'eau. C'est ainsi que les pompages dans le Jourdain sont prohibés pour raisons de sécurité, condamnant ainsi l'agriculture palestinienne irriguée de la vallée et que le forage de nouveaux puits est réglementé de manière draconienne (très peu d'autorisations seront accordées : 11 seulement entre 1967 et 1983) ; de plus, en 1975, Israël installe des compteurs sur les puits palestiniens et limite la consommation d'eau pour l'irrigation.

Ainsi, que la question de l'eau ait été ou pas une cause fondamentale du déclenchement de la guerre des six jours, elle a permis à Israël de mettre en place une véritable stratégie hydraulique articulée autour de deux axes essentiels :

- l'imposition d'une législation restrictive permettant de limiter et contrôler la consommation d'eau des populations des territoires palestiniens ;
- l'occupation de l'espace géographique par les bases militaires et les colonies de peuplement.

La stratégie hydraulique d'Israël de 1967 à 1992

Les instruments de la stratégie mis en place par Israël ont pu bloquer la consommation d'eau en Cisjordanie à une centaine de millions de m³ par an pendant un quart de siècle alors que la population a plus que doublé : « *le temps, pour l'eau, s'est arrêté en 1967 dans les territoires occupés* » (I. Mattar, agronome palestinien, cité par N. Guille, 1984).

L'agriculture est la première victime de ces restrictions : ainsi, malgré une amélioration des techniques et façons culturales qui permettent une diminution de la consommation d'eau à l'hectare, c'est seulement une dizaine de milliers d'hectares qui sont irrigués en Cisjordanie alors que plus de 100 000 hectares pourraient l'être, mais ils ne le sont pas faute d'eau disponible... pour les Palestiniens. La situation est particulièrement grave dans la vallée du Jourdain où, du fait d'un climat aride, l'agriculture

dépend totalement de l'irrigation. En revanche, il n'y a pas de restriction pour les colons israéliens dont la consommation d'eau pour l'irrigation a doublé dans les années 1980 pour atteindre, 60 millions de m³ en 1990 (Mutin, 2000), soit les deux tiers de la consommation palestinienne ! Paradoxalement, les Israéliens – qui disposent d'eau à volonté – ne peuvent cultiver qu'une partie des terres qu'ils contrôlent... faute de bras. De ce fait, certaines terres, autrefois exploitées par les Palestiniens mais confisquées par Israël, sont retournées à l'abandon notamment dans la vallée du Jourdain (N. Guille, 1984). Cette politique hydraulique montre à l'évidence que le rationnement imposé en Cisjordanie (et à Gaza) relève d'abord d'une volonté politique d'empêcher le développement de l'agriculture palestinienne.

À cette limitation de l'usage de l'eau des puits va s'ajouter ultérieurement une tentative de mainmise sur l'eau des sources en particulier dans la vallée du Jourdain. C'est ainsi que la ville de Jéricho partage l'eau de ses sources avec la colonie de Maale Adoumim. Mais le cas le plus frappant est celui d'Aujah, à une dizaine de kilomètres au nord de Jéricho (cf. encadré).

Ainsi, grâce à la guerre des « six-jours », Israël a pu récupérer des quantités considérables d'eau et utilise les eaux du Jourdain et de Cisjordanie bien au-delà que ce qui était prévu par le plan Johnston. En fait, « *la politique en vigueur est conçue pour assurer prioritairement un approvisionnement en eau suffisant aux colons juifs et au réseau hydraulique israélien. Ce n'est qu'une fois ces priorités assurées que les droits et les besoins des Palestiniens sont pris en considération* » (G. Mutin, 2000).

Les accords d'Oslo, le traité de paix jordano-israélien et la question de l'eau

Le processus de paix engagé à la Conférence de Madrid (1991) a permis la mise en place d'un groupe de travail sur l'eau qui a commencé ses travaux en 1992 sur l'ensemble de la question. En 1993, la « Déclaration de Principes pour des arrangements intérimaires d'autonomie » (appelée parfois Oslo I) a reconnu un droit à l'eau aux Palestiniens (qui n'avait été pris en compte que dans le cadre de la Jordanie lors des plans de partage de l'eau des années cinquante) ; en conséquence, une « Autorité palestinienne de l'eau » a été créée.

En octobre 1994, le traité de paix jordano-israélien règle aussi la question de l'eau entre ces deux pays sur la base d'une coopération :

- l'accès aux eaux du Jourdain – jusqu'alors entièrement exploitées par Israël – est reconnu à la Jordanie qui en

Aujah, un cas exemplaire de pillage de l'eau

Avant 1967, Aujah qui comptait 8 000 habitants, était l'un des principaux producteurs de citrons, bananes et légumes en Cisjordanie. Après 1967, le village n'abritait plus que quelque 2 000 personnes, cultivant encore toutefois 10 000 dunums [environ 1 000 ha]. Les malheurs du village, qui est alimenté par l'une des plus importantes sources de Cisjordanie (5 millions de mètres cubes par an) ont vraiment commencé avec le forage en 1977, à proximité immédiate de la source, de deux « puits juifs » – ainsi que les appellent les Palestiniens –, destinés à alimenter notamment l'implantation voisine de Yitav. À la suite d'une sécheresse persistante les deux années suivantes, le débit de la source diminue sensiblement, jusqu'à tarir complètement en 1979, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Les villageois demandèrent alors à acheter de l'eau provenant des deux puits israéliens creusés sur la source, mais essuyèrent un refus de la part des autorités militaires, qui leur refusèrent également l'autorisation de creuser un troisième puits pour leur propre usage. Finalement, à la suite d'une campagne de protestation menée jusque dans la presse internationale, les habitants d'Aujah obtinrent le droit de creuser deux puits, non sans que les autorités israéliennes aient profité de l'occasion pour souligner qu'il n'y avait pas assez d'eau dans la région pour alimenter à la fois les Palestiniens et les Israéliens... Mais il était trop tard pour sauver les récoltes, et le bilan fut catastrophique : près de 3 millions de dollars de pertes, sans compter des dommages importants dans le système de pompes et de canalisations irriguant les terres. Ruinés, 1 500 villageois durent s'expatrier, et une partie de ceux qui restèrent durent chercher du travail dans les implantations israéliennes voisines. Le cas d'Aujah est exemplaire d'une politique israélienne qui cherche à pousser les paysans palestiniens à quitter leur terre, soit en la confisquant purement et simplement, soit, plus subtilement, en les empêchant de la cultiver.

Source : N. Guille, 1984

recevra 50 millions de m³ chaque année. Dans les faits, entre 1996 et 2001, Israël n'a respecté ses engagements que deux années sur six et n'a rétrocédé à la Jordanie qu'une moyenne de 47 millions de m³ par an (Water in Israël, 2002). Par ailleurs, Israël s'était engagé à participer à des travaux sur le Yarmouk devant procurer 100 millions de m³ supplémentaires au Royaume hachémite, mais en 2001, l'État hébreu n'avait toujours pas honoré sa parole. Enfin, les pompages à proximité du confluent Jourdain-Yarmouk (100 millions m³/an), réalisés illégalement par Israël depuis 1967, sont régularisés (G. Mutin, 2000) ;

- des échanges intersaisonniers d'eau entre les deux pays sont prévus ;
- la réalisation du barrage de Maqarrin sur le Yarmouk d'une capacité de 225 millions de m³ (dont 120 pour la Jordanie) reste suspendue à un accord syro-israélien qui ne semble toujours pas d'actualité aujourd'hui.

En septembre 1995, les accords dits d'Oslo II prévoient une coopération dans la gestion et le développement des ressources aquifères palestiniennes et prétendent satisfaire les besoins des deux pays ; ils augmentent les quotas d'eau alloués à l'autorité palestinienne d'une centaine de millions de m³ (dont 9,5 millions de m³ venant d'Israël, le reste ne pouvant parvenir que de « ressources nouvelles », de fait l'aquifère oriental, dont une partie importante est saumâtre). De plus, le transfert d'eau de Cisjordanie à Gaza (où l'aquifère est depuis longtemps

surexploité) est interdit. Cependant, selon l'organisation israélienne de défense des droits humains B'Tselem, Israël ne respecte pas cet accord (à partir de 2002, la quantité d'eau cédée par Israël y est inférieure de près d'un tiers à la quantité cédée au début des années 1990, alors qu'elle aurait dû augmenter d'un tiers) ; le problème du partage de l'eau relève « d'un blocage psychologique, d'une paranoïa réciproque, alimentée du côté israélien par la peur de voir l'Autorité palestinienne prendre le contrôle d'une ressource aussi stratégique que l'eau, et entretenue chez les Palestiniens par la crainte de voir se poursuivre les politiques israéliennes » (A. R. Tamimi, 2003).

Ainsi, alors que les accords d'Oslo étaient censés apporter une solution équitable, dans la pratique la dépendance palestinienne s'est accentuée, en particulier à l'égard de la Compagnie Mekorot.

Une situation qui s'aggrave en permanence

L'échec du sommet de Camp David en 2000 où la responsabilité du gouvernement israélien d'E. Barak est lourdement engagée (C. Enderlin, 2002), la seconde Intifada et l'arrivée d'une droite extrémiste au pouvoir en 2001 en Israël ont signé l'arrêt de mort du processus d'Oslo, ce qui n'est évidemment pas sans conséquences sur la question de l'eau, et la construction d'un mur de séparation, à l'intérieur du territoire cisjordanien, aggrave encore la situation.

Une situation de plus en plus dramatique

La consommation moyenne annuelle d'un Palestinien est l'une des plus faibles du monde (environ 70 m³/an/hab., tous usages confondus). L'agriculture irriguée – première consommatrice d'eau – reste pourtant marginale en Cisjordanie (6 % de la SAU est irriguée contre 45 % en Israël et 60 % dans les colonies). Le prix de l'eau d'irrigation – 4 fois plus élevé pour les Palestiniens que pour les agriculteurs israéliens largement subventionnés (A. R. Tamimi, 2003) – est certes l'une des causes de l'insuffisance de l'irrigation agricole, mais c'est avant tout le manque de disponibilité d'eau ainsi que son irrégularité (coupures arbitraires décidées par Mekorot) qui en sont les explications essentielles. En ce qui concerne l'eau domestique, la situation n'est pas meilleure : l'approvisionnement est irrégulier à cause des coupures de Mekorot et de la vétusté des réseaux d'adduction ; par ailleurs, 180 villages de Cisjordanie ne sont toujours pas raccordés à un réseau d'adduction.

L'édification du mur de ségrégation/colonisation depuis 2002 n'est pas sans conséquences sur la question de l'eau. En effet, ce mur est généralement construit en territoire palestinien qu'il pénètre parfois profondément (environs de Salfit en particulier). De ce fait, un certain nombre de puits et sources, utilisés essentiellement pour l'irrigation sont désormais isolés par le mur et les terres fertiles qui ne seront plus cultivées seront une proie facile pour Israël.

Le nombre de puits et de sources en Cisjordanie est connu de manière approximative. Selon le PHG (Palestinian Hydrology Group), en 2005, il en existait 543 puits et 297 sources dont 114 ayant un débit supérieur à 0,1 l/sec.

L'essentiel va à l'irrigation, le reste à la consommation domestique. Le nombre de sources et surtout de puits concernés par la construction du mur n'est connu que de manière approximative et, de plus, des modifications du tracé du mur entraînent une évolution de ce nombre. Selon l'Atlas géopolitique (ARIJ, 2004) 201 puits (sur 500 environ) et 71 sources (sur 230 environ) seraient concernés dans le nord et le centre de la Cisjordanie (y compris la vallée du Jourdain). Des modifications du tracé du mur (notamment dans la région de Tulkarm) font qu'il faut réduire le nombre de puits isolés par ce mur d'une quarantaine.

À Gaza, la consommation moyenne est un peu supérieure : cela tient à l'importance de l'agriculture irriguée, la seule possible dans une région où les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 200 et 400 mm ; mais la consommation d'eau domestique est aussi faible qu'en Cisjordanie. Le cas de la bande de Gaza est assez exceptionnel : cette étroite bande de terre de 365 km² (40 km de long, 8 à 10 de large) est peuplée de 1,5 million d'habitants en 2007, soit une densité moyenne supérieure à 4 000 hab./km², l'une des plus élevées du monde. Selon G. Mutin (2011), la population gazaouite utilise environ 120 à 130 Mm³ d'une eau extraite de l'aquifère littoral, dont la recharge annuelle est voisine de 60 Mm³. Le déficit – plus de 60 millions de m³ – est catastrophique et la qualité de l'eau de la nappe déjà médiocre, à cause de sa pollution par les pesticides, engrais et métaux lourds due à l'intensification agricole, aussi bien à Gaza que sur le littoral israélien, ne fait que se péjorer d'année en année par une salinisation croissante venant de la Méditerranée et d'aquifères salins². L'agression israélienne de décembre 2008/+janvier 2009 a aggravé la situation par la destruction d'installation d'adduction d'eau et d'assainissement (J. Fontaine, 2011).

La responsabilité israélienne

La situation actuelle en Cisjordanie et à Gaza est la conséquence logique de la politique discriminatoire menée par Israël depuis 40 ans, en violation des conventions internationales (La Haye 1907 ; Genève 1949 ; Règles d'Helsinki sur l'eau 1966), des résolutions des Nations Unies et des principes du droit humanitaire.

La convention de La Haye (1907) précise que la puissance occupante doit respecter « *les lois en vigueur dans le pays* » avant l'occupation (Art. 43) et que la propriété privée doit être respectée (Art. 46) (cités par J.-D. Dillman, 1990). Or dès 1967, Israël a nationalisé l'eau à Gaza et en Cisjordanie (qui auparavant était sous statut privé) et l'a intégrée au réseau de Mekorot, violant ainsi les articles 43 et 46 de la Convention de La Haye.

La VI^e Convention de Genève (1949), ratifiée par Israël, interdit les destructions par la puissance occupante « *de biens mobiliers ou immobiliers appartenant (...) à des personnes privées, à l'État ou des collectivités publiques* »...

	Total	Irrigation	Usage domestique	Irrigation et usage domestique	Mekorot	Abandonné, non utilisé
Puits	543	356	36	14	42	95
Sources	297	92	28	28	-	138

Tableau 2. Répartition des puits et sources en Cisjordanie selon leur affectation. Source : PHG (Palestinian Hydrology Group), 2005. Site Internet : www.phg.org/campaign

2. Des études rapportées par nos collègues A. Gutierrez, J.-M. Barrat et H. Machard de Gramont (voir article ce numéro) montrent que les prélèvements et la recharge de l'aquifère de l'aquifère de Gaza sont largement supérieurs aux estimations jusque là communément admises. Mais une partie importante de cette recharge est le fait d'eaux salées venant de l'aquifère proche et de la Méditerranée : ces arrivées latérales d'eau salée (estimées par les auteurs à 37 Mm³/an) ne participent donc pas au renouvellement de la ressource en eau douce (même si elles ont évité jusqu'à ce jour l'assèchement des puits). Il est donc possible de chiffrer le déficit en eau douce dans la Bande de Gaza entre 65 et 70 Mm³ par an.

(Art. 53) (cité par J.-D. Dillman, 1990) ; l'appropriation des eaux palestiniennes n'est donc pas justifiée. L'article 55 stipule que « *la puissance occupante a le devoir d'assurer l'approvisionnement de la population en vivres et produits médicaux* ». L'utilisation de l'eau en Palestine par Israël d'abord pour ses propres besoins, ceux des colons et des forces d'occupation et ensuite seulement pour les Palestiniens est contraire à l'article 55.

Diverses résolutions des Nations Unies sur le conflit israélo-palestinien, ainsi que la Déclaration sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (1962) votée par Israël et les États-Unis, sont également violées par Israël. La Déclaration de 1962 affirme que « *le droit des peuples et des nations à une souveraineté permanente sur leurs richesses et leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt de leur développement national et pour le bien être de la population des États concernés* » (cité par J.-D. Dillman, 1990) : l'utilisation de l'eau palestinienne par Israël pour ses propres besoins est une violation caractérisée de ce droit.

Si le droit international est assez pauvre et ambigu dans le domaine des ressources hydrauliques, les Règles d'Helsinki (1966) définissent néanmoins des principes d'utilisation des ressources communes et permettent de considérer les aquifères de Cisjordanie et le bassin du Jourdain comme des eaux internationales, dont l'utilisation doit être partagée de manière équitable (A. R. Tamimi, 2003). Ainsi, Israël détourne ou viole le droit international dans le domaine de l'eau (comme dans de nombreux autres domaines). Cela se traduit par un véritable « corset juridique israélien » (A. R. Tamimi, 2003) qui enferme la législation de l'eau en Palestine et provoque un apartheid légal qui fait des Palestiniens, dans le domaine de l'eau comme dans bien d'autres, des êtres ségrégués, des individus de seconde zone qui n'ont droit qu'à ce qu'Israël veut bien leur accorder. Cette politique maintient le système hydraulique palestinien à son niveau de 1967, voire à un niveau inférieur, vu les dégradations dues à l'usure et au temps ainsi qu'aux destructions israéliennes. De ce fait, on estime que près de 40 % de l'eau transportée par canalisations en Cisjordanie est perdue à cause des fuites (A.R. Tamimi, 2003).

Conclusion

Le résultat de plus de 40 ans d'occupation israélienne du Golan, de la Cisjordanie et de Gaza est aujourd'hui d'une grande limpidité... dans le domaine de l'eau : Israël a imposé ses prétentions ; il contrôle aujourd'hui plus de 90 % des eaux du Jourdain et près de 20 % de celles du Yarmouk, soit beaucoup plus que n'en prévoyait le plan Johnston et même le plan Cotton, et cette situation a été avalisée par le traité de paix avec la Jordanie de 1994 ; la Syrie n'ayant pas

voulu d'un accord aussi léonin, la paix n'a pu se faire. Quant à la Palestine, si elle a pu bénéficier de quelques dizaines de millions de m³ d'eau supplémentaires grâce aux accords d'Oslo II et au retrait unilatéral des colons de Gaza, elle ne peut toujours pas utiliser librement l'eau de ses propres aquifères, notamment en Cisjordanie et sa situation est aujourd'hui bien pire qu'avant 1967.

Bibliographie

- Allaya Mahmoud, 2005 : *MEDAGRI: Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes*. CIHEAM - IAM. M., Montpellier, 416 p.
- Amnesty International, 2009 : *Les Palestiniens ont soif*.
- ARIJ (Applied Research Institute, Jerusalem), 1998 : *Water Resources and Irrigated Agriculture in the West Bank*. Bethlehem, 247 p.
- ARIJ, 2002 : *An Atlas of Palestine*, Bethlehem, 203 p.
- ARIJ, 2004 : *A Geopolitical Atlas of Palestine*. Bethlehem, 56 p.
- Benantar Abdenour, 1993, La question de l'eau dans les négociations arabo palestiniennes. *Revue d'Études palestiniennes* n° 47, Paris, 81-97.
- Chesnot Christian, 1993 : *La bataille de l'eau au Proche-Orient*. L'Harmattan, Paris, 222 p.
- Dillman Jeffrey D, 1990 : Le pillage de l'eau dans les territoires occupés. *Revue d'études Palestiniennes* n° 35, Paris, 37-60.
- Emsellem Yves, Meyer Edmond, Lakhdari Marc, 2004 : L'eau pour la paix, la paix pour l'eau, *Revue Autre Terre* n° 9, 263-279.
- Enderlin Charles, 2002 : *Le rêve brisé*. Fayard, Paris, 366 p.
- Fontaine Jacques, 2011 : La politique israélienne de l'eau dans les Territoires Palestiniens Occupés, in Porteilla *et ali*, 229-248.
- Guille Nicolas, 1984 : La mainmise israélienne sur l'eau dans les territoires occupés. *Revue d'études palestiniennes* n° 11, Paris, 61-67.
- Meddouch Ziad, 2005 : La problématique de l'eau en Palestine. *Première rencontre universitaire francophone, Le Caire*.
- Mutin Georges, 2011 (réédition) : *L'eau dans le monde arabe*. Ellipses, Paris, 176 p.
- O.C.H.A. (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs) (ONU), 2006 : *Closure maps in West Bank and Gaza Strip*. Jérusalem, 16 p.
- Porteilla Raphaël, Fontaine Jacques, Icard Philippe, Larceneux André, 2011 : *Quel État ? Pour quelle Palestine ?* L'Harmattan, Paris, 434 p.
- State of Israel, 2002 : *Water in Israel, Consumption and Production 2001*, 52 p.
- Shuval Hillel, 1992 : Le problème du partage de l'eau entre Israéliens et Palestiniens. *Monde arabe - Maghreb-Machrek* n° 138, 27-37.
- Tamimi Abderrahman, 1992 : L'eau et son rôle dans l'élaboration de la paix au Proche-Orient. *Monde arabe - Maghreb-Machrek* n° 138, 27-37
- Tamimi Abderrahman, 2003 : Palestine, la question de l'eau, *magazine h2o*. Net.
- Yair Aaron et Gvirtzman Haïm, 1995 : Bilan d'eau, d'Israël : situation présente et perspectives d'avenir. *Sécheresse* vol.6, n° 1.
- Zeitoun Mark, Tabari Jamia, Becker Andréa, 2004 : *Water in Palestine : Scarcity, Instability, Conflict*. ARIJ. Bethlehem.